



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2012

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Angèle Roy	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Noël Lefebvre	Siège #6

Madame Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire-Trésorière

ABSENCES

Monsieur Gaétan Morin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 20h00

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 1267-2012

Suivant la proposition de: Noël Lefebvre
Dûment appuyée par: Réal Payette
Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

No: 1268-2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 14 mai 2012.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Angèle Roy
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la session régulière du 14 mai 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2012

4. PÉRIODE DE QUESTION, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92

Mme Constance Durocher dépose une pétition de 154 signatures concernant le projet d'Hydro Québec – Bout de l'Île.

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de mai 2012.

6. RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU

7. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois de mai 2012 (45 permis) pour un cumulatif de 107 permis pour l'année 2012.

7.2. Matricule 9711 30 1063 – Demande d'ajout d'usage (chenil)

No: 1269-2012

ATTENDU QUE la propriétaire du 43, 11^{ème} Rang a déposé une demande d'ajout d'usage pour un chenil sur sa propriété.

CONSIDÉRANT QUE cet usage est déjà permis dans les zones IN et CR-1 sur notre territoire.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

DE REFUSER la demande d'ajout d'usage pour un chenil à la zone PF-6 et à la matricule 9711 30 1063.

D'AUTORISER le remboursement du montant déposé par Mme Patricia Hill, soit \$750.00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3. Matricule 9708 11 5472 - PIIA

No: 1270-2012



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2012

ATTENDU QUE les propriétaires de la matricule 9708 11 5472 ont déposé une demande de permis de rénovation pour la propriété du 321, Rue Principale afin de changer la finition extérieure du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est située dans la zone PIIA

CONSIDÉRANT QUE les modifications présentées rencontrent les critères exigés dans la zone PIIA et que le C.C.U. recommande l'émission du permis.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :

D'AUTORISER l'émission du permis pour le remplacement du revêtement extérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4. Matricule 9708 04 8346 - PIIA

No: 1271-2012

ATTENDU QUE la municipalité a déposé une demande de permis de rénovation pour la propriété du 500, Rue Principale afin de changer la finition extérieure du bâtiment principal, les fenêtres, les gouttières et le bardeau de l'Hôtel de Ville.

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est située dans la zone PIIA

CONSIDÉRANT QUE les modifications présentées rencontrent les critères exigés dans la zone PIIA et que le C.C.U. recommande l'émission du permis.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Angèle Roy
Il est résolu :

D'AUTORISER l'émission du permis pour le remplacement du revêtement extérieur en bois vertical de la même couleur que le Pavillon de l'Étang, les fenêtres seront du même style et matériel que celles existantes et la finition extérieure sera de couleur blanche. Le nouveau bardeau sera de la même couleur que celui existant au Pavillon de l'Étang. Les gouttières neuves seront de couleur blanche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2012

8. TRÉSORERIE

8.1 Fraternité des pompiers de Rawdon

No: 1272-2012

CONSIDÉRANT QUE la Fraternité des pompiers de Rawdon tient son tournoi annuel de golf le 6 juillet prochain.

CONSIDÉRANT QUE tous les profits de cette activité serviront à l'Achat d'un nouveau défibrillateur.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :

D'AUTORISER l'achat d'un quatuor au coût de \$400.00 et appliquer la dépense au g/l 02-701-90-971 (Subventions).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. EMBAUCHE DU PERSONNEL ÉTUDIANT – SAISON ESTIVALE 2012

No: 1273-2012

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut accorder l'opportunité à des étudiants de travailler pour son compte durant la période estivale.

CONSIDÉRANT QUE ces postes sont prévus au budget de l'année 2012.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Angèle Roy
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :

D'OUVRIER les postes prévus au budget pour combler des postes saisonniers à la Municipalité pour la période estivale 2011 pour une durée de 8 semaines et d'appliquer les dépenses aux postes budgétaires prévus à cet effet:

Plage municipale :

Jessica Harvey et Eliezer Fardella Narvaez, guichetiers

Camp de jour :

Altaira Fardella Narvaez, monitrice Senior

Noémie Marchand, monitrice junior



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2012

Entretien paysager :

Tristan Fortier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. FQM – Congrès annuel

No: 1274-2012

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des municipalités tient son congrès annuel à Québec le 27,28 et 29 septembre 2012.

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité que 2 conseillers participent à cet événement.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre
Il est résolu :

DE DÉFRAYER les sommes de \$1,200.00 plus taxes pour les frais d'inscription au congrès annuel de la FQM de Mmes Angèle Roy et Danielle Morin.

D'IMPUTER les dépenses relatives à cet événement aux postes budgétaires prévus à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.4. A.P.E.L.L. – Subvention 2012

No: 1275-2012

CONSIDÉRANT QUE l'A.P.E.L.L. à déposer une demande d'aide financière pour ses activités estivale 2012 (Programme de revitalisation des bandes riveraines).

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Angèle Roy
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :

D'ACCORDER une subvention au montant de \$500.00 à l'A.P.E.L.L. et d'appliquer cette dépense au g/l 02-701-90-971 (Subventions).

UN RAPPORT détaillé des dépenses et activités reliées à cette subvention devra être déposé à la municipalité à l'automne 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2012

8.5. A.P.E.L.F. – Subvention 2012

No: 1276-2012

CONSIDÉRANT QUE l'A.P.E.L.F. à déposer une demande d'aide financière pour ses activités estivale 2012.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre
Il est résolu :

D'ACCORDER une subvention (prévue au budget) au montant de \$5,000.00 à l'A.P.E.L.F. et d'appliquer cette dépense au g/l 02-701-90-971 (Subventions).

UN RAPPORT détaillé des dépenses et activités reliées à cette subvention devra être déposé à la municipalité à l'automne 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6. A.P.L.M. – Subvention 2012

No: 1277-2012

CONSIDÉRANT QUE l'A.P.L.M. à déposer une demande d'aide financière pour ses activités estivale 2012.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Angèle Roy
Il est résolu :

D'ACCORDER une subvention (prévue au budget) au montant de \$500.00 à l'A.P.L.M. et d'appliquer cette dépense au g/l 02-701-90-971 (Subventions).

UN RAPPORT détaillé des dépenses et activités reliées à cette subvention devra être déposé à la municipalité à l'automne 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7. Fauchage bords des rues municipales – M. Fernand Pin

No: 1278-2012

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire effectuer le fauchage des bords des chemins



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2012

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre
Il est résolu:

D'ACCORDER le contrat au montant de \$1,300.00 plus taxes à Monsieur Fernand Pin pour le fauchage des bords des rues municipales et d'appliquer cette dépense au g/l prévu à cet effet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8. Corporation Informatique Bellechasse

No: 1279-2012

CONSIDÉRANT QUE la charte des comptes informatique de la municipalité doit être mise-à-jour afin de rencontrer les nouvelles normes comptables du MAMROT.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :

D'APPROUVER la dépense de \$450.00 plus taxes et appliquer la dépense au g/l 02-130-00-415 (Informatique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9. Matricule 9207 89 9595 - Vente

No: 1280-2012

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre pour l'acquisition de la matricule 9207 89 9595 du cadastre de St Ambroise-de-Kildare de la part de M Mario Vorias.

CONSIDÉRANT QUE cette matricule n'est pas constructible, individuellement, puisque de superficie insuffisante par rapport au règlement d'urbanisme.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:

D'ACCEPTER l'offre d'achat de \$1,470.00 formulée par M Mario Vorias.

QUE tous les frais relatifs à cette transaction soient à la charge de l'offrant.



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2012

DE CONFIRMER que la vente se fait sans garantie légale et aux risques et périls de l'acquéreur.

D'AUTORISER M. Gaétan Morin, Maire et Mme Catherine Haulard, Directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, tout document propre à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10. Matricule 9608 85 6018 – Crédit intérêts

No: 1281-2012

ATTENDU QUE le propriétaire de la matricule 9608 85 6018 possède plusieurs propriétés à Ste-Marcelline-de-Kildare.

ATTENDU QUE le propriétaire n'a pas reçu le compte de taxe foncière de la matricule 9608 85 6018 lors de l'envoi postal.

ATTENDU QUE tous les autres comptes de taxes ont été payés selon les échéanciers prévus.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu:

D'AUTORISER le crédit d'intérêts de \$18.44 à la matricule 9608 85 6018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11. Coordonnatrice aux Loisirs - Remplacement de congé de maternité

No: 1282-2012

ATTENDU que Mme Geneviève Côté, Coordonnatrice aux Loisirs et à la Culture est en congé de maternité du 19 février 2012 au 11 février 2013.

CONSIDÉRANT QUE dans l'intérêt de la continuité des dossiers, le Conseil municipal a décidé de séparer les responsabilités des Loisirs et de la Culture.

ATTENDU QUE le lot de travail relié aux loisirs ne peut être assumé à l'interne.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Angèle Roy
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre
Il est résolu :

D'AMENDER la résolution 1201-2012 au troisième paragraphe pour qu'il soit remplacé en son intégrité par le paragraphe suivant :



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2012

«DE CONFIRMER que le mandat pour les responsabilités reliées aux Loisirs est donné à Mme Christiane Daher, pour la période du 12 juin au 31 août 2012 à raison de 35 heures par semaine. Le nombre d'heures hebdomadaires sera révisé pour la période du 3 septembre 2012 au 11 février 2013 avec les responsables. Mme Daher occupera la fonction de Coordinatrice Loisirs, Ce poste est un poste temporaire et contractuel, il est ouvert à un taux horaire de \$15.00 l'heure et n'est admissible à aucun avantage social (Assurance groupe et R.E.E.R.) pour la durée du mandat».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12. Aqueduc Municipal - MDDEP

No: 1283-2012

ATTENDU QUE la firme Exp a été mandatée pour le dépôt de la demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP pour le puits principal de l'Aqueduc Municipal.

ATTENDU QUE des frais sont payables par la municipalité pour cette demande.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Danielle Morin

Il est résolu :

D'AUTORISER les paiements de \$538.00 (Demande d'un certificat d'autorisation pour réaliser un projet d'installation de production d'eau potable (Article 32, selon la Loi sur la qualité de l'environnement)) et de \$1,613.00 (Demande d'un certificat d'autorisation pour réaliser un projet de captage d'eau souterraine (Débit supérieur à 75 m³/d alimentant plus que 20 personnes)) payable au Ministre des Finances et appliquer la dépense au Surplus cumulé affecté Aqueduc municipal.

DE CONFIRMER :

La municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare mandate la firme Les Services Exp Inc afin de présenter au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) la présente demande d'autorisation pour l'augmentation de la capacité du puits principal desservant le secteur village de la municipalité.

La municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1. Approbation des déboursés. Salaires, et comptes fournisseurs pour le mois de mai 2012

No : 1284-2012



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de mai 2012.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	\$105 905,44
Salaires	\$17 451,24
Mensuels	<u>\$9 542,32</u>
	\$132 899,00

Représentés par chèques #P1200182 à #P1200218 & #C1200280 à #C1200353.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

11. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

11.1. Projet de règlement 348-2012 – Amendement 144-94 , article 6.3.7.

No : 1285-2012

ATTENDU QU'un Avis de Motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 14 mai 2012.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Angèle Roy
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre
Il est résolu :

D'ADOPTER le projet de Règlement 348-2012 – Amendement 144-94 , article 6.3.7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. AVIS DE MOTION

13. AFFAIRES REPORTÉES



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2012

14. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

14.1. MRC de la Matawinie – Ventes pour défaut de paiement des impôts fonciers

No : 1286-2012

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Matawinie entreprendra des procédures de vente d'immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier le 14 juin 2012.

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale ne peut être présente à la dite vente.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :

D'AUTORISER la Directrice des Finances et Secrétaire trésorière adjointe, Mme Anne Marie Daher à se porter adjudicataire au nom de la municipalité lors de ladite vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2. Maison des jeunes – Pont payant

No : 1287-2012

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes de Ste-Marcelline tiendra son pont payant le 21 juillet 2012.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Angèle Roy
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :

D'AUTORISER la tenue du pont payant le 21 juillet 2012 à l'intersection de la Route 343 et du Rang Pied de la Montagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4. Mme Sylvie Rondeau - Règlement 222-2000 et ses amendements sur le contrôle des animaux

No : 1288-2012



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2012

CONSIDÉRANT QUE Mme Sylvie Rondeau avait obtenu un droit acquis concernant le surnombre de chiens lors de l'adoption du règlement 222-2000 qui limite le nombre maximal de chiens à trois par propriété.

CONSIDÉRANT QU'afin de conserver son droit acquis sur le surnombre de chiens, Mme Sylvie Rondeau devait acquitter les droits des licences de tous ses chiens de façon prompte et en conformité aux règlements sur le contrôle animalier en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE Mme Sylvie Rondeau n'a pas acquitté ses droits de licences pour l'ensemble de ses chiens pendant 2 années consécutives.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :

DE CONFIRMER que Mme Sylvie Rondeau a perdu son droit acquis sur le surnombre de chiens qui lui était permis et quelle doit maintenant se conformer au règlement 222-2000 et ses amendements et réduire le nombre de ses chiens à trois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.5. Fabrique de Ste-Marcelline-de-Kildare – Église & Presbytère

No : 1289-2012

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Ste-Marcelline-de-Kildare a fait savoir son intention de procéder à la vente de l'Église et du Presbytère à la municipalité

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal veut procéder à une consultation publique dans ce dossier à l'automne.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :

DE MANDATER M. Gaétan Morin, Maire, M. Gilles Arbour, Maire suppléant et Mme Angèle Roy, Conseillère pour entamer les discussions avec la Fabrique de Ste-Marcelline-de-Kildare et d'autoriser les dépenses reliées à la consultation publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. PÉRIODE DE QUESTION (20 min. selon règlement N° 131-92)



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2012

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 1292-2012

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20h45.

M. Gaétan Morin
Maire

Mme Catherine Haulard
Directrice générale, Secrétaire trésorière